

Pour rachats de 1903	407,000
Pour rachats de 1904	293,000
Augmentation de 10%, 1902	300,000
Augmentation de 10%, 1903	300,000
Obligations des municipalités	100,000

\$1,400,000

For redemptions of 1903	407,000
For redemptions of 1904	293,000
For 10% increase of 1902	300,000
For 10% increase of 1903	300,000
For Municipalities bonds	100,000

\$1,400,000

En attendant, afin de faire honneur aux obligations échues et afin d'obtenir les fonds nécessaires pour les travaux permanents, la Ville a emprunté de l'argent d'autres sources, et des obligations temporaires ont été émises dans le cours de l'année, suivant la loi; ces obligations seront payées avec le profit de l'emprunt permanent.

CREDITS.

Un changement important a été apporté, cette année, à la méthode suivie jusqu'ici dans la répartition des crédits.

Autrefois, les crédits étaient basés sur les recettes de l'année précédent leur appropriation; c'est-à-dire que les crédits pour 1903, votés en décembre 1902, étaient basés sur les recettes perçues en 1901.

Ce système, bien qu'assez compliqué, était sage, vu qu'il restreignait les crédits d'une année au chiffre des recettes de l'avant-dernière année, avec perspective certaine d'un excédant de revenu, vu le développement naturel de la Ville, et le surplus laissait dans le trésor un capital disponible.

Par la nouvelle méthode, autorisée par les amendements à la Charte de 1903, les crédits doivent être basés sur les recettes probables de l'année pour laquelle ils sont votés, en prenant le montant des rôles d'évaluation de la taxe foncière, de la taxe de l'eau et des taxes d'affaires de l'année précédente et en y ajoutant le montant de toutes les autres recettes percevables avec le droit, après le 1er mai, de voter des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence du surplus perçu en sus du revenu prévu. La clause (335-a) se lit comme suit:—"Tous les ans, après le 1er mai, le Conseil peut voter, comme crédits supplémentaires, pour les fins d'administration et travaux permanents, toute balance restant disponible sur le revenu perçu d'une année précédente, après qu'il l'aura pourvu à tous les crédits votés et aux obligations s'y rattachant".

Ontre ce surplus de recettes, sur le revenu prévu qui sera disponible pour les crédits des années à venir, le budget de l'année 1904 sera encore grossi de tout ce qui sera encaissé sur les arrérages en souffrance le 31 décembre 1903. A la fin de l'année 1905, ces arrérages seront à peu près épuisés et le budget des années subséquentes sera limité aux recettes perçues pendant chaque exercice, plus l'excédant sur le revenu prévu, s'il en est. Par conséquent, les crédits pour 1904, votés en décembre 1903, ont été basés sur le chiffre total des rôles et des recettes diverses de cette dernière année.

Afin d'avoir ce plein montant pour l'administration de ses affaires, la Ville est autorisée à émettre des "obligations spéciales de revenu" en anticipation des recettes non perçues à la fin de l'exercice; les arrérages encaissés sont réservés au rachat de ces obligations et 2% sur le montant total disponible est mis de côté pour couvrir les pertes dans la perception des taxes de l'eau, etc.

ARRERAGES.

En l'année 1900, une multitude d'arrérages ont été rayés des livres sur rapport d'une commission spéciale nommée pour les examiner, laissant les montants suivants en souffrance le 1er janvier 1901:—

Impôt foncier, représentant le montant total en souffrance depuis 1895,—6 ans	694,046
Taxe de l'eau représentant les montants totaux non perçus pour 1897, 1898, 1899 et 1900	366,876
Taxes d'affaires et personnelles pour la même période de 4 ans	126,123

Total au 1er Janvier 1901 1,187,045

Depuis lors voici quels ont été les arrérages et les montants perçus en acompte:

ARRERAGES DE CONTRIBUTIONS FONCIERES

Total au 1er janvier 1901 (comme ci-dessus)	694,046
Perçue en 1901	595,618
Balance due	98,428
A ajouter contributions foncières de 1901 non perçues au 31 déc.	533,543
Total au 31 décembre 1901	631,971

APPROPRIATIONS.

An important change was inaugurated this year in the method of making the annual appropriations.

Hitherto they were based on the receipts of the year preceding that in which they were made; that is to say the appropriations for 1903, made in December 1902, were based on the actually collected revenue of 1901.

This, though apparently somewhat complicated, was a safe course at it confined the appropriations of any one year to the figures of the revenue of the second preceding one which the natural growth of the city was almost sure to exceed and the surplus left a working capital in the treasury.

By the new method, authorized by the 1903 Amendments to the Charter, the appropriations are to be based on the revenue of the year for which they are made, estimated on the total amount of the real-estate, water-rate & business tax rolls of the preceding year, added to the amount of all other revenues collectible, with the right, after the 1st. May, to make a supplementary appropriation of any actually collected surplus over such estimate. The clause (335-a) reads as follows:—"After the 1st. May, annually, the city may vote as supplementary appropriations any balance remaining available on the revenue collected in a previous year after all the appropriations voted and the obligations connected therewith shall have been provided for".

In addition to this surplus of revenue over estimate which will be available to augment the appropriations of future years—those of 1904-5 will be still further augmented by whatever may be collected of the arrears which were outstanding on the 31st. December 1903. By the end of 1905 these will be practically exhausted and subsequent years confined to their actual revenue plus such excess as may arise over estimate; consequently the appropriations for 1904, made in December 1903, were based on the total figures of the rolls and miscellaneous receipts of the latter year. In order to realize the full amount of these for the administration of the year the city is authorized to issue "Special Revenue Bonds" to anticipate the portion which may remain uncollected at its close, the subsequent collection of which is reserved for their retirement and 2% on the total amount appropriated is set aside to cover the loss which arises in the collection of the water-rates, etc.

ARREARS

In the year 1900 a vast accumulation of uncollectible arrears was, on report of a special committee, appointed for the purpose of examining them, written off the books, leaving the following as outstanding on the 1st. January 1901:—

On assessments on real estate, representing the total amount outstanding from 1895—six years	694,046
On water-rates, representing the total uncollected amounts for 1897, 1898, 1899, 1900	366,876
On business & personal taxes, for the same period of four years	126,123

Total as at 1st. January 1901 1,187,045
and the history of each, since then, has been as follows:—

ARREARS OF ASSESSMENTS

Total to 1st. January 1901 as above	694,046
Collections in 1901	595,618
Balance of old arrears	98,428
Add 1901 assessments uncollected at 31st. Dec.	533,543
Total at 31st. Dec. 1901	631,971